

Tarif des douanes

M. le président: Il est exact que nous en sommes à l'annexe I. La difficulté que nous rencontrons est que l'annexe II est déjà adoptée. Si le député demande le consentement unanime du comité, il pourrait être autorisé à présenter ses observations. L'annexe I est-elle adoptée?

Une voix: Sur division.

M. Haidasz: Monsieur le président, j'aimerais demander au ministre des Finances quel accueil on réserve aux instances présentées par divers groupes ethniques et culturels du Canada qui désirent une certaine exemption des droits d'importation imposés sur les costume nationaux et les instruments de musique rares utilisés par leurs danseurs et leurs musiciens dans leurs activités culturelles?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, la correspondance que j'ai échangée avec le député témoignait de beaucoup de réflexion. Bien des costumes ethniques sont fabriqués au Canada, et il faut garder l'équilibre entre les intérêts du Canada et les intérêts étrangers. Le député admettra avec moi que la suppression de la taxe de vente sur les chaussures et les vêtements répond jusqu'à un certain point aux demandes tout à fait légitimes que ces associations au Canada nous ont présentées par l'intermédiaire du député.

M. le président: L'annexe I est-elle adoptée?

Une voix: Sur division.
(L'annexe I est adoptée.)

M. le président: L'article I est-il adopté?

M. Stevens: Monsieur le président, pour reprendre votre suggestion au sujet de l'annexe II, je me demande si nous ne pourrions pas obtenir le consentement unanime pour y revenir afin non seulement de répondre aux questions de mon collègue mais également parce que j'ai une ou deux questions que j'espérais poser hier.

M. le président: Comme je l'ai déjà dit, il faudrait le consentement unanime. Le comité consent-il à ce que nous revenions à l'annexe II?

Des voix: D'accord.

M. le président: Il y a consentement unanime. Le député de York-Simcoe.

M. Stevens: Merci, monsieur le président, et je remercie également les députés d'avoir donné leur consentement unanime. Je demanderai au ministre de se reporter au numéro tarifaire 8717-1, sur les oignons, à la page 8 du bill. Si je comprends bien, les producteurs d'oignons du Canada ont exprimé leur inquiétude au sujet de cet article car, à leur avis, il contient deux choses injustes pour leur industrie. L'une c'est que le tarif de 1½c. la livre indiqué est inférieur au tarif de 1¾c. présentement en vigueur aux États-Unis à l'égard des exportations d'oignons du Canada.

Tout d'abord, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi ces deux tarifs ne sont pas semblables et deuxièmement, si l'on a envisagé d'abrégé la période de franchise pour l'importation des oignons. Des porte-parole de l'industrie de l'oignon m'ont fait savoir qu'à leur avis ils pouvaient approvisionner le marché canadien pendant 12 mois et que la période de 8 semaines de franchise envisagée ici pouvait compromettre sérieusement leur production actuelle. Si j'ai bien compris, ils ont près de 1,200,000 sacs en stock et ils redoutent un grave problème d'excé-

dent si l'on ne resserre pas ces conditions et que les importations soient plus élevées qu'il n'est souhaitable à leur avis.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, il est évident qu'une symétrie entre les droits de douanes américains et des droits canadiens sur le même article n'est nullement nécessaire. Ces droits ne sont pas réciproques. Ils dépendent des conditions du marché, des négociations et autres tractations à propos de ces articles. Le Conseil de l'horticulture du Canada nous a fait des instances et j'ai transmis à la Commission du tarif une étude complète des tarifs canadiens actuellement en vigueur sur les fruits et les légumes frais et en conserve. Cette étude a également trait aux droits sur les oignons.

M. Patterson: Monsieur le président, comme le comité a eu la courtoisie de nous permettre de revenir à l'Annexe 2, j'aimerais attirer l'attention sur un autre article dont je ne crois pas que l'on ait discuté au cours de ce débat. A la fin de l'automne dernier, j'ai été sollicité par un certain nombre de producteurs de champignons de ma province, la Colombie-Britannique qui voient leur industrie menacée par l'importation de champignons d'Extrême-Orient. Je me suis renseigné auprès du ministère à ce sujet, et les fonctionnaires m'ont dit qu'ils étaient au courant de la situation et qu'ils avaient obtenu de la Corée qu'elle limite volontairement ses exportations au Canada au cours de 1974. C'est la réponse que j'ai reçue en novembre ou décembre. Les fonctionnaires ont ajouté qu'ils n'avaient pas réussi à conclure une entente semblable avec d'autres pays exportateurs.

Le ministre dirait-il si l'entente avec la Corée a été renouvelée pour 1975 et s'il a réussi à conclure des accords semblables avec d'autres pays qui exportent des champignons au Canada?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, les champignons, on le sait, ne figurent pas à l'annexe et je ne peux pas répondre de mémoire. Je m'engage à fournir les renseignements au député par lettre.

M. le président: L'annexe II est-elle adoptée?
(L'annexe II est adoptée.)

M. le président: L'article 1 est-il adopté?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Sur division.
(L'article 1 est adopté.)
(Le titre est adopté.)
(Rapport est fait du bill.)

● (1630)

M. Turner (Ottawa-Carleton) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

—Monsieur l'Orateur, je me suis engagé, par l'entremise de mon secrétaire parlementaire, à faire rapport à la Chambre, en troisième lecture, au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) et en mon propre nom, de l'état actuel des négociations commerciales multilatérales. J'aimerais ici remercier mon secrétaire parlementaire d'avoir réussi à faire étudier ce bill en comité hier.